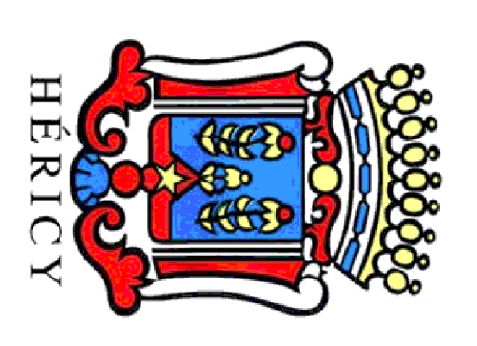


**EMPLACEMENTS RESERVES**

- 1- Création d'un cimetière - Commune
- 2- Pérennisation d'un chemin piéton existant - Commune
- 4- Classement voirie - Commune
- A- équipement de transport collectif à renforcer

	limite de zone
	secteur de risque d'inondation
	secteur de milieux humides
	parc et jardin à conserver
	espace boisé classé ou sens de l'article L130-1 du code de l'urbanisme
	emplacement réservé
	protection des lisières
	site d'intérêt écologique (ou sens de l'article L133-1-5 du code de l'urbanisme)
	site d'intérêt paysager (ou sens de l'article L133-1-5 du code de l'urbanisme)
	secteur de répartition du logements (ou sens de l'article L130-2 du code de l'urbanisme)
	bâtiment patrimonial (ou sens de l'article L133-3 du code de l'urbanisme et zone A ou site inscrit L133-1-2 ou zone U)
	protection de la ressource (ou sens de l'article R123-1-9 du code de l'urbanisme)
	équipement à renforcer



**HERICY**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document Opposable

Document Graphique - LE BOURG  
Echelle 1/2500